

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°100/2026

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 53
Membres titulaires présents : 44
Membres votants : 48

L'an Deux mille vingt-six, le mercredi 29 Avril à 15h00, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le Jeudi 23 Avril, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI-POLLEUX, LEPOIX, STEFANCZYK, LEBRUN, DIRUY, PADÉ, CALAIS, DE ALMEIDA, DORION, DECERF,
Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, HERBETTE, BARBET, DELASSUS, LAGRANGE, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, TESTU, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, ROHAUT, PHILIPPE, CAUDRON, FRANCOIS, WALIGORA, BONVARLET, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, FOURNET, LOUETTE, CLAEYS, LEFEBVRE, DUCROTOY, LECLERCQ,

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes POIRET, PELTOT, HAFIAN, SOUILLARD, LEMAIRE, BARDOUX,
Mrs DETOURNE, POIRÉ, LEBLANC,

Pouvoirs :

Mme POIRET donne pouvoir à Mme BENEDINI-POLLEUX,
Mme PELTOT donne pouvoir à Mr PINCHON,
Mme HAFIAN Yasmine donne pouvoir à Mr WALIGORA,
Mme SOUILLARD donne pouvoir à Mr PARMENTIER.

Secrétaire de séance : Mme LEBRUN

OBJET : PARTICIPATION TRANSPORTS SCOLAIRES CENTRE AQUATIQUE 2026

La séance étant ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Monsieur le Président propose de verser pour l'année 2026 un forfait de 2600,00 € aux communes ou syndicats scolaires assurant le transport scolaire pour se rendre au centre aquatique

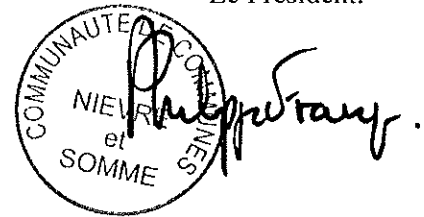
intercommunal. Il est précisé que la commune de Belloy sur Somme disposant de 2 écoles et la commune de Picquigny assurant plusieurs transports compte tenu du nombre d'enfants, bénéficieront quant à elles d'un forfait de 5 200€.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement de la Communauté de Communes Nièvre et Somme envers ses communes membres ou syndicats scolaires présentés ci-joint de la somme de 2600,00 € et de 5 200,00 € pour les communes de Belloy sur Somme et Picquigny dans le cadre de la prise en charge du transport scolaire pour se rendre au centre aquatique intercommunal à Flixecourt pour l'année 2026,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Signature of Philippe Fraay over a circular stamp of the Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 6 mai 2026 et de sa publication le 11 mai 2026.



Signature of Philippe Fraay over a circular stamp of the Communauté de Communes Nièvre et Somme.